

**Location :**

*La Champenoise, Centre de vacances et d'hébergement, est mise à la disposition des groupes associatifs ou de particuliers, qui désirent l'utiliser à des fins culturelles, sociales, éducatives ou de détente.*

*Le centre ne peut héberger qu'un seul groupe à la fois.*

*Dans le cadre de cette utilisation, la personne responsable et signataire du contrat de location, engage sa responsabilité vis-à-vis de l'association gestionnaire de l'établissement, tant en ce qui concerne la législation en vigueur sur l'encadrement des groupes et la sécurité, que sur le respect des présentes conditions générales et du règlement intérieur, dont il déclare avoir pris connaissance, et les accepter sans réserve.*

**- Capacité :** *Le centre propose 85 couchages, dont 4 couchages en lits de 2 personnes, le tout réparti en 22 chambres de 2 à 6 couchages, sur 2 étages.*

*Un plan de chaque niveau, détaillant la situation des chambres et la capacité de chacune d'elle, est annexé au chapitre Réservations.*

**- Tarification :** *elle est établie pour chaque chambre, et détaillée au chapitre réservations sur le site internet. Se rajoute des charges (fioul, eau, gaz, électricité) consommés lors du séjour et la taxe de séjour.*

**- Option :** *elle peut être prise par un groupe, pour une période libre du Calendrier, sachant que, en cas de demande de Réservation ferme d'un autre groupe, pour la même période, l'option devra être transformée immédiatement en Réservation ferme ou annulée.*

**- Réservation :** *elle est finalisée par un contrat accompagné d'un règlement d'arrhes (15% du total de la location avec un minimum de 250€)*

**- Assurance :** *il incombe au responsable du groupe de présenter lors de la réservation toutes les garanties couvrant les risques liés à l'utilisation des locaux et des lieux, ainsi qu'aux activités qui s'y déroulent.*

**- Gestion libre :** *le centre n'emploie pas de personnel pour le service des repas. Les installations nécessaires sont mises à la disposition des groupes.*

*Pour une demande de séjour en demi-pension ou en pension complète, nous contacter avant toute réservation.*

**- Visite des locaux :** *le groupe en place réservera aux représentants de l'association la possibilité de visiter ou de faire visiter les locaux à tout moment.*

**- Accueil / Départ :** *l'arrivée et le départ des groupes se fera en règle générale l'après-midi entre 14 h et 15 heures.*

*Toute modification de cet horaire d'arrivée ou de départ devra faire l'objet d'un accord préalable avec la personne responsable de l'accueil.*

**- Etat des lieux :** *il sera effectué à l'arrivée et au départ du groupe, dans la partie des locaux faisant l'objet de la réservation.*

*Au moment du départ, les éventuels manquements à l'entretien, dégradation, modifications de l'emplacement du mobilier ou du matériel, donneront lieu à facturation et retenue sur le dépôt de garantie.*

*- **Clés** : toutes les clés nécessaires au séjour du groupe seront remises au responsable, et prises en compte par celui-ci. Toute clé manquante donnera lieu à son remplacement ainsi qu'à celui du ou des barillets correspondants, aux frais du groupe.*

*- **Utilisation du mobilier et du matériel** :*

- de la cuisine : - la cuisine doit être utilisée sous la responsabilité d'une personne compétente,
  - le matériel et les ustensiles s'y trouvant doivent être maintenus en parfait état de propreté, le rangement du matériel est évidemment à respecter et doit rester à sa place initiale,
  - les torchons, produits à vaisselle et de nettoyage sont à fournir par les occupants.
  - le petit évier de la cuisine ne sert qu'à la vaisselle
  - l'évier double de la légumerie ne sert qu'au lavage des légumes*

*- de la salle à manger : il convient de respecter la disposition et les rangements existants*

*- des chambres : il est INTERDIT de déménager le mobilier.*

*Le nécessaire de couchage (draps ou sac de couchage, taies,) est à apporter par le groupe.*

*Les couvertures et dessus de lit sont fournis pliés au pied du lit. Ils seront rendus de même au moment du départ.*

*Les tapis de douche ne sont pas fournis.*

*Certaines chambres sont équipées de lits superposés (appelés lits hauts sur les plans) : les lits supérieurs sont interdits aux enfants de moins de 6 ans.*

*- **Téléphone** : l'établissement est équipé d'une ligne téléphonique avec borne Wifi permettant de recevoir messages et internet.*

*- **Le stockage des skis** est interdit à l'intérieur des locaux.*

*- **Handicapés** : le centre dispose d'un ascenseur desservant tous les niveaux, et d'un accès aux chambres, aux W.C. et cabinet de toilette pour les personnes à mobilité réduite.*

*- **Nos amis les animaux** ne sont pas admis au centre.*

*- **Stationnement des véhicules** : pour des raisons de sécurité, il est recommandé de ne pas stationner devant le centre. Après déchargement des bagages les véhicules peuvent être garés sur le parking de la Champenoise ou sur le parking route du Linge, à 100 mètres du centre.*

*- **Environnement** : la situation privilégiée de l'établissement, en pleine nature impose le respect et la protection du milieu naturel et des propriétés voisines.*

*Les feux de camp ne sont pas autorisés.*

*- **Entretien** : les déchets de toute nature, (sauf bouteilles et verres) doivent être déposés, dans des sacs poubelles, dans les containers du local à poubelles.*

*Le ramassage a lieu dans la nuit du mercredi au jeudi.*

*Les bouteilles et verres sont à déposer dans les containers, après la sortie d'Hohrod, à gauche près de la nouvelle Gendarmerie.*

*Les sacs poubelles ne sont pas fournis.*

*Les sacs d'aspirateur sont à demander à la personne responsable de l'accueil.*

*Les abords seront maintenus en parfait état de propreté (papiers, mégots, etc.)*

**-Sécurité :** *un système de détection alarme incendie, de grande sensibilité surveille la totalité des locaux. Il est donc naturellement interdit de fumer dans le centre ou d'utiliser des appareils susceptibles d'émettre de la fumée (grille-pain par exemple) ailleurs que sous la hotte de cuisine. Les gaz d'échappement d'un véhicule à moteur tournant devant le centre peuvent suffire à déclencher l'alarme, si la porte d'entrée est ouverte.*

*Durant le séjour, la surveillance du système incombe au responsable du groupe.*

*Il lui sera donc fait à son arrivée une démonstration d'exercice incendie, opération qu'il répétera ensuite lui-même, afin de se familiariser avec le système.*

### ***Annexe No 1 à la sécurité :***

*- A son arrivée, le responsable du groupe recevra de la personne chargée de l'accueil, toutes les informations nécessaires à la conduite à tenir en cas d'incendie, sur la localisation et le maniement des moyens de secours, ainsi que sur le fonctionnement et l'utilisation du système de détection incendie, qui fera l'objet d'une démonstration.*

*- Le responsable du groupe devra effectuer, le premier soir de l'arrivée, un exercice d'alerte avec évacuation. Le registre de Sécurité sera renseigné et signé.*

*- Un document en double exemplaire sera émargé par le responsable du groupe, précisant que toutes les consignes de cette annexe No 1 lui ont bien été transmises.*

*- Il est précisé que le responsable de séjour d'enfants ou de colonie de vacances doit obligatoirement être titulaire de la formation concernant la conduite à tenir en cas d'incendie et l'utilisation des moyens de secours, et devra assurer la formation de ses accompagnateurs.*

*- Des exercices pratiques d'évacuation devront être effectués, et au moins un exercice d'évacuation de nuit.*